



Commune  
de MERTERT

KlimaPakt

www.klimapakt.be

**PROCEDURE**  
**DE**  
**COMMODO ET INCOMMODO**

**AVIS D'AUTORISATION**

En exécution des dispositions de l'article 16, § 5 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté de Monsieur le **Ministre du Travail et de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire N° 3/2019/0235/152** du 1 juillet 2021.

**La SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A. a reçu l'autorisation pour exploiter un transformateur 1600 kVA à Mertert, 1 Port de Mertert, numéro cadastral 2104/8878**

Conformément à l'article 19 de la même loi, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 (quarante) jours, délai qui commence à courir à dater du jour de la notification de la décision. Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale à Wasserbillig.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour pour une période de 40 jours (► 30 août 2021 inclusivement).

Wasserbillig, le 21 juillet 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,